

question au ministre. Pour toutes ces offres qu'il a faites au marché, est-ce que le remboursement du capital n'était pas assuré? Si le ministre veut bien répondre à cette question, je continuerai ensuite mes observations.

**L'hon. M. Walker:** Oui, monsieur le président; toutes les offres étaient assurées.

**M. Regier:** Dans ce cas, je n'arrive pas à comprendre que les administrateurs de fonds de placement au Canada n'aient pas présenté de soumission pour aucun des groupes d'hypothèques dont le ministre a parlé à l'appel des motions cet après-midi. Si je comprends bien —et j'espère que le ministre ne se fera pas faute de me rectifier si je me trompe—ces hypothèques portent un taux d'intérêt de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 et une assurance relative au remboursement du principal et de l'intérêt. Et pourtant, on n'a pas présenté une seule offre. On a mis à la disposition des maisons de placement du Canada des effets d'une valeur de 12 millions et demi de dollars portant un taux d'intérêt assuré de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100. L'assurance ne s'appliquait pas seulement à l'intérêt mais aussi au montant principal. Cependant, le ministre a déclaré aujourd'hui dans cette enceinte qu'on n'a pas présenté une seule offre.

A mon avis, cette lacune condamne sévèrement ceux qui administrent les capitaux d'immobilisation qui sont disponibles au Canada à l'heure actuelle. J'ai lu le rapport du gouverneur de la Banque du Canada, divulgué pas plus tard que lundi dernier. Dans ce document, le gouverneur de la Banque du Canada parle des ressources et de l'aptitude de prêts des banques canadiennes. En plus des ressources disponibles et de l'actif liquide des banques canadiennes, il y a les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés hypothécaires, et bien d'autres organismes du genre. Notre groupe a souvent invité le gouvernement à assumer le dirigisme des capitaux d'immobilisation. Sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu des sociétés canadiennes ont pu accumuler dans le passé des centaines de millions de dollars, pour ne pas dire des milliards, aux fins du réinvestissement, en ayant recours aux frais de dépréciation, aux allocations pour épuisement des ressources, et à d'autres dispositions de ce genre. Pourtant, si l'on considère les prévisions économiques et les perspectives de l'investissement, on constate qu'elles restent fermement sur leurs positions acquises sans aller de l'avant. Nos banques, nos sociétés d'assurance, nos sociétés de fiducie, nos sociétés hypothécaires—et nos autres sociétés canadiennes—se reposent sur leurs lauriers.

J'ignore si elles manquent de confiance envers le gouvernement de notre pays ou si

[M. Regier.]

elles prévoient que, plus tard, leurs placements rapporteront plus de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 d'intérêt. Cependant, j'estime qu'elles devraient être ouvertement réprimandées pour avoir refusé de présenter une seule soumission à l'égard des hypothèques assurées qu'offrait la Société centrale d'hypothèques et de logement, hypothèques dont la valeur est aussi ferme, à mon avis, que les dollars qui peuvent se trouver dans vos goussets ou que les obligations d'épargne du Canada. Il s'agit d'une hypothèque dont le montant principal et l'intérêt de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 sont tous deux assurés. Cependant, le ministre est contraint de nous faire, cet après-midi, cette triste révélation: il a offert 5 des 30 programmes, et aucune demande n'a été présentée.

Il se rappellera sans doute que je l'ai félicité parce que la vente de 25 programmes avait été couronnée de succès. Cependant, il a été contraint de nous faire savoir qu'aucune demande n'a été présentée à l'égard des cinq qui restaient. Autrement dit, des effets d'une valeur de 12 millions et demi de dollars assurés quant au montant principal et à l'intérêt de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100 n'ont pas fait l'objet d'une seule offre.

**L'hon. M. Walker:** Si je me trompe, je ne voudrais pas reprendre le député, mais le chiffre est de 15 millions de dollars. Un grand nombre d'offres ont été présentées et elles s'élevaient en tout à 12 millions et demi. C'est seulement pour 2 millions et demi de lots qu'il n'y a pas eu d'offres. Ce genre de titres trouve toujours beaucoup d'acheteurs.

**M. Regier:** Je remercie le ministre de sa mise au point et il a parfaitement raison. Ces transactions ont été offertes en lots d'un demi-million de dollars chacun et si l'on multiplie ce chiffre par cinq, on n'obtient que 2 millions et demi. Pourquoi qu'il en soit, cependant, le ministre ne pourra nier, je pense, qu'on a offert sur le marché de l'argent du Canada pour une valeur de 2 millions et demi, en titres qui portaient la garantie du gouvernement fédéral quant au remboursement du principal de base et aussi de l'intérêt, à raison de 6 $\frac{3}{4}$  p. 100, et qu'aucune offre n'a été présentée. C'est une nouvelle preuve que nous avons eu bien raison de soutenir dans le passé qu'il est temps que le gouvernement fédéral se porte en partie responsable de ce qu'il advient des capitaux de placement au Canada. Lorsque ces gens vont...

**M. Chambers:** J'invoque le Règlement, monsieur le président, pour rappeler que nous parlons en ce moment de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les critiques de l'honorable député s'adressent à la collectivité financière du Canada et il conviendrait davantage de les formuler au cours du débat sur le budget qui va s'ouvrir bientôt.